

YOUTH CLIMATE ACTION FUND

Supported by Bloomberg Philanthropies



Région de Nouakchott

Appel à propositions : Programme de micro-subventions des jeunes pour les actions climat - "Fonds d'action jeunesse pour le climat"

YCAF 2.1

Table des matières

I. Contexte et objectifs.....	2
II. Les conditions d'éligibilité.....	2
III. Dossier de soumission	3
IV. Evaluations et sélection des soumissionnaires.....	3
V. Contrat et livrables requis	3
VI. Modalité de paiement des subventions	4
VII. Modalité de dépôt des candidatures.....	4
VIII. Calendrier prévisionnel.....	5
IX. Annexes	6



I. Contexte et objectifs

Dans le cadre de la vision stratégique de la Région de Nouakchott, en matière de l'appui et du soutien des jeunes talents prometteurs dans le domaine de l'entrepreneuriat, la Région de Nouakchott lance une nouvelle phase (YCAF 2.1) du programme de micro-subventions, suite au partenariat avec le Fonds Jeunesse et Action pour le climat, proposé par Bloomberg Philanthropies en partenariat avec Cités et Gouvernements Locaux Unis et le Centre Bloomberg pour l'innovation publique de l'Université Johns Hopkins.

L'objectif de ce programme est de financer et d'accompagner les jeunes porteurs de projets et les organisations qui les accompagnent sur l'étendue de la Région de Nouakchott. Il s'agit de sélectionner les meilleures idées de projets et des actions en liaison avec le Plan d'accès à l'Energie et de Climat (PAAEDC).

Les projets peuvent bénéficier d'un financement allant de 40 000 à 190 000 MRU par projet.

II. Les conditions d'éligibilité

Les candidats intéressés par ces micro-projets doivent remplir les conditions d'éligibilité suivantes, faute de quoi leur candidature sera **rejetée**.

- De nationalité mauritanienne
- Le projet doit être proposé, conçu et dirigé par au moins deux jeunes âgés de 15 à 24 ans, qui participent activement à la prise de décision et au suivi du projet.
- Au minimum trois jeunes faisant partie d'une ONG, d'une association, d'un établissement scolaire ou d'une coopérative. Le cas échéant, il/elle peut s'associer à une organisation ou une association pour la réalisation de son projet.
- Les élèves et les étudiants (peuvent soumissionner à travers leurs établissements ayant un compte bancaire)
- Le projet doit être localisé dans le territoire de la ville de Nouakchott.
- Il doit impérativement comporter des initiatives visant à lutter contre le changement climatique en liaison avec le Plan climat de la Région de Nouakchott (PAAEDC).
- **Coûts inéligibles :**
services couverts par des initiatives municipales existantes ; loyers et factures (eau, électricité...) ; lobbying ou inscription sur les listes électorales ; activités commerciales ; paiements à des fonctionnaires ; frais de création d'ONG ; honoraires d'intervenants ; bourses d'études ; aides directes à des individus ou familles ; organisations, campagnes ou levées de fonds politiques ; campagnes de capital et fonds de dotation ; événements sans lien avec l'action climatique des jeunes.
- L'équipement et les investissements d'infrastructure doivent représenter moins de 50 % du budget de la micro-subvention.
- **Les candidats doivent s'engager à :**
 - Collaborer et participer aux activités du programme et de la Région de Nouakchott avant et



après le financement (ateliers, réunions, cérémonies).

- Respecter et signer le contrat établi entre le bénéficiaire et la Région de Nouakchott.
- Produire un rapport sur l'avancement du projet, incluant des photographies des différentes étapes du projet.



III. Dossier de soumission (Français ou Arabe)

- **Justificatifs de l'existence de l'ONG, ou association :**
 - Récépissé de l'entité ;
 - Compte bancaire.
- **Pièces d'identités des candidats ;**
- **Lettre ou attestation pour les étudiants de la part de leurs établissements ;**
- **Formulaire de candidature selon le modèle officiel YCAF (fourni en annexe I et sur le lien Google Form) ;**

NB :

- Si vous **n'êtes pas affilié à une organisation**, veuillez fournir une **preuve d'association temporaire avec une entité respectant les critères d'éligibilité du programme**. Cette entité doit s'engager à fournir des preuves de son existence. Les preuves d'association entre le candidat et l'organisation peuvent prendre différentes formes, telles qu'un **courrier officiel de l'organisation**, un **contrat entre le candidat et l'organisation**, ou une **lettre d'engagement de l'organisation** qui stipule que cette dernière va **gérer les fonds de manière transparente** pour le projet des jeunes associés. **La lettre d'engagement est requise pour garantir que les fonds seront utilisés uniquement pour le projet des candidats, et elle servira également de justificatif dans le rapport financier requis par Bloomberg.**
- **Les entreprises ne sont pas éligibles et ne pourront pas faire l'objet d'évaluation.**



Toutes les informations fournies par l'organisation et les individus participants doivent être exactes, conformes et véridiques.

IV. Evaluations et sélection des soumissionnaires

La sélection se fera en deux étapes :

- La première étape de sélection sera basée sur l'examen des dossiers de candidature par la commission de sélection. Le non-respect des **critères d'éligibilité** entraîne l'élimination. Après avoir satisfait au critère administratif, les candidats seront évalués en fonction de la pertinence de leurs projets.
- Pour la deuxième étape, la commission envisage des entretiens avec les 20 projets présélectionnés ayant la meilleure note lors de l'évaluation, afin d'approfondir leur compréhension des compétences, de l'expérience et de la motivation des candidats, afin de leur donner une note finale.
- 8 à 12 projets seront financés.

La commission pourra éventuellement effectuer des visites de terrain pour vérifier la faisabilité de certains projets soumis.

La commission de sélection est indépendante : elle est composée d'au moins trois personnes, incluant des élus, des techniciens de la ville et des conseillers externes, sans affiliation directe avec les candidats ou projets potentiels. Le Leader du programme effectue la vérification d'éligibilité avec le coach mais ne siège pas à la commission. L'évaluation s'effectue selon la grille officielle du programme (100 points : pertinence PAAEDC 20 pts, rôle des jeunes 20 pts, innovation 10 pts, faisabilité 20 pts, budget 10 pts, impact 20 pts). Les projets sélectionnés doivent couvrir une diversité de thèmes climatiques.

V. Contrat et livrables requis

Une fois les candidats sélectionnés, un contrat (Annexe II) sera formalisé entre la Région de Nouakchott et les organisations bénéficiaires des subventions. Ce document, annexé à l'appel à propositions, définira les exigences et les attentes de la Région de Nouakchott. Son objectif est de protéger les intérêts de la Région tout en préservant les droits des bénéficiaires.

Les candidats sélectionnés devront impérativement fournir un rapport détaillé de leurs projets, exposant chaque étape réalisée, les ressources mobilisées, ainsi que les objectifs atteints (le tout illustré par des photographies). Ce rapport devra être remis au plus tard le 15 avril 2027 afin de présenter et de justifier le déroulement du projet à Bloomberg Philanthropies.



VI. Modalité de paiement des subventions

- La subvention sera versée, en tout ou en partie selon les modalités et les besoins propres à chaque projet, à compter du 13 novembre 2026, à la suite de la sélection des bénéficiaires.
- Tous les projets devront être achevés avant le 15 avril 2027.
- Tout solde non utilisé devra être retourné à la Région de Nouakchott.

VII. Modalité de dépôt des candidatures

Les organisations intéressées devront soumettre leurs dossiers de candidature [via ce lien Google Form](#) en arabe ou en français, au plus tard le **30 octobre 2026 à 10H**.

Les candidats peuvent adresser les questions à l'adresse mail ci-dessous au plus tard une semaine avant le dépôt du dossier : ycafnouakchott@gmail.com



VIII. Calendrier prévisionnel

Dates clés	
Rendus / activités	Date limite
Lancement de l'appel à propositions	3 septembre 2026
1^{er} Atelier d'orientation YCAF	17 septembre 2026
2^{ème} Atelier d'orientation YCAF	14 octobre 2026
Soumission des candidatures	Du 3 septembre au 30 octobre 2026 à 10H
Sélection des lauréats	Novembre 2026
Date limite pour finaliser les activités du projet	15 avril 2027
Remise des rapports des projets	15 avril 2027



IX. Annexes

Annexe I : modèle de présentation du projet

* عنوان المشروع: Titre du projet :	[Insérez le titre du projet ici] "يرجى إدراج اسم المشروع هنا"
اسم المنظمة أو المجموعة * المتقدمة للحصول على المنحة Nom de l'organisation ou du groupe candidat à la subvention :	"يرجى إدراج اسم المنظمة هنا أو المجموعة المتقدمة للحصول على المنحة" [Insérez ici le nom de l'organisation ou du groupe candidat à la subvention].
رئيس و أعضاء المشروع * Chef(s) de projet :	"يرجى إدراج أسماءهم وأعمارهم" [Insérez leur(s) nom(s) et leur(s) âge(s)]
مسؤول المنظمة أو المؤسسة * Personne de contact pour les questions fiscales :	"يرجى إدراج اسم المسؤول المالي" [Insérez le nom de la personne de contact pour les questions fiscales]
رقم الحساب البنكي * Numéro du Compte bancaire	
*Email :	[Insérez l'adresse électronique de la personne de contact pour les questions fiscales].



*Numéro de téléphone :	" يرجى إدراج رقم الهاتف لمسؤول المالية (المنظمة والمؤسسة الراعية)" [Insérez le numéro de téléphone de la personne de contact pour les questions fiscales].
* الأولويات الرئيسية في مجال المناخ Principales priorités en matière de climat :	يجب أن تركز مشاريع المنح الصغيرة على واحد أو أكثر من التأثيرات المناخية الرئيسية لمدينة نواكشوط، التي تم تحديدها في خطة العمل المناخي أو في الوثائق السياسية ذات الصلة Les projets de micro-subventions doivent être axés sur un ou plusieurs des principaux impacts climatiques de la ville identifiés dans le plan d'action climatique/de durabilité de Nouakchott ou dans le document politique pertinent. 1. [INSÉREZ LA RÉPONSE ICI] 2. [INSÉREZ LA RÉPONSE ICI] 3. [INSÉREZ LA RÉPONSE ICI]
* Description du projet : وصف المشروع :	أعط نظرة عامة عن مشروعك، بما في ذلك أهدافه الرئيسية وآثاره المتوقعة على المجتمع والبيئة. صف المشاكل أو التحديات الحالية التي يستهدفها مشروعك وفسر لماذا يعتبر هذا التدخل "ضرورياً في الوقت الحالي. (بحد أقصى 300 كلمة) [Donnez une vue d'ensemble de votre projet, y compris ses principaux buts et objectifs, ainsi que les effets attendus sur la communauté et l'environnement. Décrivez les problèmes ou les défis actuels que votre projet vise à résoudre et expliquez pourquoi cette intervention est cruciale aujourd'hui. (Max 300 mots)]
* الجدولة والأنشطة Activités et chronologie du projet :	صف الأنشطة والمراحل المحددة لمشروعك. قم بتضمين جدول زمني واضح يوضح جميع أنشطة المشروع وإكمال التنفيذ بحلول 15 أبريل 2027. (بحد أقصى 300 كلمة) [Décrivez les activités et les étapes spécifiques de votre projet. Incluez une ligne chronologique claire avec toutes les activités du projet et la mise en œuvre terminée pour le 15 avril 2027. (Max 300 mots)]



* مشاركة الشباب Rôle des jeunes :	صف الكيفية التي سيتم بها إشراك الشباب في المشروع، بما في ذلك أدوارهم ومسؤولياتهم "وفرص القيادة المتاحة لهم. (بحد أقصى 200 كلمة) [Décrivez la manière dont les jeunes seront impliqués dans le projet, y compris leurs rôles, leurs responsabilités et leurs possibilités de leadership. (Max 200 mots)]
Nombre de jeunes impliqués dans le projet : *	
* نتائج المشروع Résultats du projet :	صف نتيجة واحدة على الأقل ستقوم بمتابعتها. (النتائج هي تغييرات أو فوائد مستدامة، محددة وقابلة للقياس لمشروع، تُظهر تأثيره في العالم الحقيقي وكيفية تحقيق المشروع للفرق على مر الزمن. إنها تعكس تغييرات في السلوك، المعرفة، المشاعر أو العمليات). (بحد أقصى 10 كلمات) [Décrivez au moins un résultat que vous suivrez. Les résultats sont des changements ou des avantages durables, spécifiques et mesurables d'un projet, qui montrent son impact dans le monde réel et la manière dont le projet fait la différence au fil du temps. Ils reflètent des changements de comportement, de connaissances, de sentiments ou de processus. (Max 10 mots)]
* أثر المشروع Impact du projet :	
* المبلغ المطلوب Demande de micro-subvention :	[Précisez un montant compris entre 40 000 et 190 000 MRU].



*صرف الميزانية Budget :	[Décrivez comment vous comptez utiliser les fonds de la micro-subvention, en détaillant les dépenses et en les justifiant. (Max 200 mots)]
*Déclaration :	En soumettant cette demande, nous acceptons de nous conformer aux termes et conditions du Fonds Jeunesse et Action pour le Climat et nous nous engageons à utiliser les fonds de la micro-subvention de manière responsable et transparente pour faire avancer les objectifs de notre projet. Signature du/des jeunes responsable(s) du projet: [Insérer la signature numérique du/des jeunes responsable(s) proposant le projet]. Signature du responsable fiscal : [Insérer la signature numérique d'un responsable adulte de l'organisation de parrainage].

1. Volet Communication :

- Tous les outils et documents de communication liés au projet doivent obligatoirement inclure les logos de la **Région de Nouakchott**, ainsi que ceux des partenaires financiers **Bloomberg Philanthropies**, **CGLU** (Cités et Gouvernements Locaux Unis) et **Bloomberg Center for Public Innovation**. *(Tous les logos sont en Annexe IV)*



Annexe II : contrat de subvention

Entre :

La Région de Nouakchott, représentée par Madame la Présidente Fatimetou ABDEL MALICK, agissant en qualité de pouvoir adjudicateur,

Adresse : Région de Nouakchott

Avenue Baccar ould Soueid'ahmed, Porte 207

BP 5203 Nouakchott

D'une part,

Et

[Nom de l'organisation], [adresse],

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1. OBJET DU CONTRAT

L'objectif de ce contrat est d'établir les obligations, les responsabilités et les modalités de collaboration entre la Région de Nouakchott et l'organisation bénéficiaire de la subvention pour assurer la mise en œuvre efficace des projets de micro-subventions dans le cadre du programme « Fonds d'action jeunesse pour le climat ».

ARTICLE 2. CRITERES D'ELIGIBILITE ET CONFORMITE ADMINISTRATIVE DE L'ORGANISATION

L'organisation soumissionnaire reconnaît et accepte que, pour être éligible à participer au Programme de micro-subventions des jeunes pour les actions climat - "Fonds d'action jeunesse pour le climat", elle doit respecter les critères suivants :

- Toutes les informations fournies par l'organisation doivent être exactes, conformes et véridiques.
- L'organisation doit être légalement reconnue et posséder un compte bancaire à son nom.
- L'organisation doit être dirigée par des jeunes. Dans le cas où l'organisation est dirigée par une personne plus âgée, elle doit avoir pour mission principale de servir les intérêts des jeunes de cette tranche d'âge dans ses activités.
- **Les porteurs du projet doivent être âgés de 15 à 24 ans.**



- Le gérant de l'organisation doit agir en tant qu'accompagnateur des jeunes porteurs de projet et gérer le volet financier.

L'organisation soumissionnaire reconnaît également qu'elle est tenue de se conformer à ces critères tout au long de sa participation au Programme de micro-subventions des jeunes pour les actions climat - "Fonds d'action jeunesse pour le climat", et que toute violation de ces critères pourra entraîner la disqualification de l'organisation et la résiliation du contrat, sans préjudice des autres droits et recours disponibles.

ARTICLE 3. CARACTERISTIQUES DU CONTRAT

Les caractéristiques techniques du présent contrat sont définies dans les termes de référence annexés au contrat, ces termes de référence font partie intégrante du contrat.

ARTICLE 4. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DU BENEFICIAIRE

Les candidats doivent impérativement respecter les conditions suivantes, faute de quoi le contrat pourra être résilié et la subvention retirée :

1. Respect des objectifs du projet : Le bénéficiaire doit s'engager à réaliser le projet conformément aux objectifs définis dans la proposition soumise et acceptée.
2. Utilisation des fonds : Le bénéficiaire doit utiliser les fonds de manière responsable et transparente, uniquement pour les activités prévues dans le projet approuvé.
3. Reporting d'avancement : Le bénéficiaire doit soumettre un rapport d'activités avant le délai inscrit dans l'appel à propositions, décrivant les progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet, les défis rencontrés et les solutions proposées.
4. Respect des délais : Le bénéficiaire doit respecter les délais fixés pour la réalisation des différentes étapes du projet, y compris la soumission des rapports et l'achèvement des activités.
5. Transparence et accès aux informations : Le bénéficiaire doit garantir la transparence dans la gestion du projet et fournir à la Région de Nouakchott l'accès à toutes les informations pertinentes nécessaires à la supervision du projet.
6. Collaboration et coordination : Le bénéficiaire doit collaborer étroitement avec les représentants de la Région de Nouakchott et d'autres parties prenantes impliquées dans le projet, en participant activement aux réunions et aux activités de coordination.
7. Respect des normes et réglementations : Le bénéficiaire doit respecter toutes les normes, réglementations et lois applicables dans la mise en œuvre du projet, notamment en matière de protection de l'environnement, de santé et de sécurité.

Ces exigences visent à garantir que les fonds de subvention sont utilisés de manière efficace et efficiente, et que les objectifs du projet sont atteints dans les délais impartis, en assurant la responsabilité et la transparence dans la gestion des ressources.



ARTICLE 5. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DE LA REGION DE NOUAKCHOTT

La Région de Nouakchott s'engage à verser la subvention dès la sélection du porteur de projet. De plus, une équipe dédiée sera disponible pour accompagner les bénéficiaires tout au long du programme, organisant des ateliers, des réunions d'information et d'assistance, ainsi que pour assurer le contrôle et le suivi des activités du projet.

La région s'engage également à produire un rapport final détaillé, couvrant toutes les étapes du projet, de la constitution de l'équipe à l'appel à propositions et à la sélection des bénéficiaires, ainsi que tous les rapports des porteurs de projet. Un reporting financier détaillé justifiera le versement des subventions.

Annexe III : idées de projet

Dans le contexte de la vision stratégique de la Région de Nouakchott telle qu'énoncée dans son PAAEDC et le Plan de Développement Régional, voici une liste non exhaustive d'idées pouvant servir de source d'inspiration pour un projet :

- **Sensibilisation, éducation, recherche, initiatives de co-développement**

- **Conseils consultatifs des jeunes sur le climat** : Mettre en place des conseils consultatifs composés de jeunes qui travailleront aux côtés des responsables municipaux pour concevoir et affiner les politiques et programmes climatiques, en veillant à ce qu'ils reflètent les besoins et les points de vue des jeunes.
- **Programmes d'éducation climatique** menés par les jeunes : Développer des initiatives éducatives dirigées par des jeunes qui ciblent les écoles et les communautés locales afin d'accroître la sensibilisation et la compréhension des questions climatiques.
- **Hackathons** des jeunes sur le climat : Organiser des hackathons où les jeunes technophiles peuvent créer des solutions et des applications innovantes pour relever les défis climatiques dans la ville.
- **Enquêtes et recherches sur le climat menées par les jeunes** : Engager les jeunes dans la réalisation d'enquêtes et de recherches sur les impacts climatiques locaux, afin de recueillir des données précieuses pour la prise de décision.
- **Art public et campagnes de sensibilisation conçus par des jeunes** : Encourager les jeunes artistes à créer des installations d'art public et des campagnes de sensibilisation qui transmettent l'urgence de l'action climatique et les objectifs de la ville.

- **Lancement d'initiatives d'atténuation et d'adaptation au changement climatique**

- **Jardins communautaires et agriculture urbaine** : Soutenir les initiatives menées par des jeunes pour créer des jardins communautaires, des toits verts et des projets d'agriculture urbaine afin de promouvoir une production alimentaire durable et de réduire les émissions de carbone.
- **Programmes de recyclage** et de réduction des déchets gérés par les jeunes : Permettre aux jeunes de diriger les efforts de recyclage, de réduction des déchets et les programmes de réutilisation des



déchets, up cycling, afin de rendre les communautés plus respectueuses de l'environnement.

- **Initiatives en matière de transport vert / Concevoir des rues avec les enfants** : Encourager les jeunes à proposer et à mettre en œuvre des programmes de partage de vélos, des initiatives en faveur des piétons afin de réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles.
- **Campagnes de reboisement et de plantation d'arbres menées par des jeunes** : Mobiliser les jeunes volontaires pour planter des arbres, améliorer les espaces verts urbains et augmenter la couverture végétale des villes afin d'améliorer la qualité de l'air et la résilience climatique
- **Ateliers sur la résilience climatique et la préparation aux catastrophes** : Les groupes de jeunes peuvent organiser des ateliers et des séances de formation sur la préparation aux catastrophes, la résilience climatique et les réponses communautaires aux événements météorologiques extrêmes.

Annexe IV : Matériel graphique pour la communication

YOUTH CLIMATE ACTION FUND

Supported by Bloomberg Philanthropies



Région de Nouakchott



Veillez, s'il vous plaît, taguer les comptes de **réseaux sociaux** suivants dans vos publications :

- **Bloomberg Philanthropies** sur [Twitter/X](#), [Facebook](#), [Instagram](#), [LinkedIn](#).
- **Cités et Gouvernements Locaux Unis** sur [Twitter/X](#), [Facebook](#), [LinkedIn](#).
- **Bloomberg Center for Public Innovation** sur [Twitter/X](#), [Facebook](#), [LinkedIn](#).
- **Région de Nouakchott** [sur Twitter/X et Facebook](#).

